Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Partage des biens et divorce juste avant

Par Visiteur

Bonjour,
Ayant divorcé en 2003, et n'ayant rien fait à l'époque pour le partage des biens, vu l'article n° 267-1 du code civil, n'y a t-il pas risque de prescription pour le partage des dettes en faisant les démarches maintenant, huit ans après ?

Merci

Par Visiteur

Cher monsieur,

Ayant divorcé en 2003, et n'ayant rien fait à l'époque pour le partage des biens, vu l'article n° 267-1 du code civil, n'y a t-il pas risque de prescription pour le partage des dettes en faisant les démarches maintenant, huit ans après ?

Non, il n'y a pas de prescription pour un partage. Vous êtes encore sous le régime de l'indivision post-communautaire. Si vous désirez organiser le partage, il convient de voir avec un notaire afin d'organiser la fin de l'indivision.

Très cordialement.